

Mairie
63490 Egliseneuve des
Liards

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié le
ID : 063-216301457-20240226-DELIB202407-DE

L'an deux mil vingt quatre

Le 26 février à 18 heures.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 14/02/2024.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Absent(s) représenté(s) : 1

Absent(s) : 3

Présent(s) : Mmes BEAUMEL, MM VEZON, REDON, BOYER, HASLAY, LACOUR et PIALOUX.

Absent(s) représenté(s) : Mme BEAL Estelle

Absent(s) : M MORAKIS, M. CHASSAING, Mme JOLY

Secrétaire de séance : Mme PIALOUX

Délibération n°2024-07

Monsieur le maire informe l'assemblée que pour aider au financement de la deuxième phase des travaux de rénovation du gîte communal, décidés par délibération n°2024-03 de ce jour, le 26 février 2024, il peut être envisagé une demande de financement au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes **2024.**

Objet :

Travaux de rénovation gîte communal – demande de financement Région Auvergne-Rhône-Alpes 2024

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De solliciter l'attribution du financement au conseil régional 2024
- D'établir le plan de financement prévisionnel pour un montant de travaux de 12 285,96€ HT, comme suit :

• Subvention DETR 2024,	29,99%	3685€
• Subvention Conseil Régional,	40%	4914€
• Fonds de concours Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire,	9,78%	1201€
• Fonds propres de la commune,	20,23%	2485,96€
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer tout document afférent

Votes pour : 8 – Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 1^{er} mars 2024.

Le Maire,
Christophe VEZON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

